ASBL UNION WAREMMIENNE DE TENNIS DE TABLE

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE 2017

Chers amis sportifs,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale statutaire de votre club. Cette A.G. aura lieu <u>le mercredi 26 avril 2017 à 19h15</u> dans la cafétéria du hall omnisports (en bas), rue des Prés à 4300 Waremme.

Seuls les membres effectifs de l'ASBL en règle de cotisation peuvent voter lors de cette AG.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre effectif. Dans ce cas, une procuration écrite doit être fournie au secrétaire du club au début de l'assemblée. Un document se trouve en annexe de ce mail.

Les membres adhérents en règle de cotisation sont invités à assister à l'assemblée générale. Nous sollicitons tous les membres adhérents à notre club à se porter candidats au titre de membre effectif. Cette qualité leur permettra de participer officiellement aux prises de décisions du club lors de l'assemblée générale annuelle ou lors d'une assemblée extraordinaire.

Les membres effectifs actuels sont:

Piron José, Georgopoulos Yannis, Bataille Michel, Mawet Myriam, Breulet José, Lamy Dominique, Moureau Frank, Fabien Jasselette, Mehdi Hidara, Yves Lowette, Christophe Lurkin et Gérard Breulet.

Le Conseil d'administration est composé de:

Piron José, Georgopoulos Yannis, Bataille Michel

Le comité de l' U.W.T.T.

Ordre du jour

- 1. Accueil et allocution par le Président
- 2. Nominations démissions (Assemblée générale et Conseil d'administration)*
- 3. Approbation du rapport moral.
- 4. Approbation du rapport financier
- 5. Approbation du programme de l'année 2017 championnat, tournois, stages, entrainements, fêtes...
- 6. Interpellation émise par un ou des membres du club **
- 7. Divers

Remarques

- * Toute candidature (ou démission) à l'assemblée générale doit être rentrée par écrit ou par retour de mail auprès de Mehdi Hidara, de Michel Bataille ou de José Piron, au plus tard le vendredi 21 avril 2017 à 20H
- ** Les interpellations doivent être rentrées par écrit ou par retour de mail auprès des mêmes personnes, au plus tard le vendredi 21 avril 2017 à 20H